



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-4100-1-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-4100-1-22 modifiant le règlement sur les usages conditionnels Z-4100-19 visant à abroger la tarification.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 2 mai 2022, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 2 mai 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-4100-1-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on March 14, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-4100-1-22 modifying the by-law on conditional uses Z-4100-19 aiming to repeal the pricing.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on May 2, 2022, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the day of the publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-4100-1-22**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 2 mai 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-4100-1-22 modifiant le règlement sur les usages conditionnels Z-4100-19 visant à abroger la tarification à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 2 mai 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 2 mai 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate